

Premier séminaire des gestionnaires de sites Ramsar en France

7 et 8 octobre 2009

Evian - Haute-Savoie



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES

(Ramsar, Iran, 1971)



Premier séminaire de gestionnaires de sites Ramsar en France

Qu'est ce que la convention de RAMSAR ?

La convention sur les zones humides est un traité intergouvernemental qui a été adopté le 2 février 1971 dans la ville Iranienne de Ramsar, d'où son nom de "Convention de Ramsar". Elle sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale en matière de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial de l'environnement qui porte sur un écosystème particulier. La convention compte aujourd'hui 158 parties contractantes, ou Etats membres, partout dans le monde.

Actuellement, les parties ont inscrit 1 822 zones humides (ou sites Ramsar) sur cette Liste dont 36 désignées en France (voir p.4).

Objectifs du séminaire :

Après la conférence mondiale des parties qui s'est réunie à Changwon (Corée du Sud) en octobre dernier, il est apparu qu'il manquait en France une dynamique et une mobilisation propre aux sites RAMSAR, fer de lance de la promotion des zones humides dans le monde. Après la tentative initiée par Patrick TRIPLET de réunir plusieurs responsables de site RAMSAR en mars 2008 à Paris, le séminaire d'Evian est l'occasion pour l'ensemble des acteurs de la gestion des zones humides ayant le label RAMSAR qu'ils soient élus locaux, scientifiques, gestionnaires de zones humides, responsables d'administrations, d'établissements publics ou d'agence de l'eau ou encore d'associations, de faire le point sur la stratégie RAMSAR en France.

Après une présentation des actions menées en France au titre de la convention RAMSAR et en particulier de la circulaire relative à sa mise en œuvre, le séminaire aura pour objet de définir de quelle manière est nommé le coordinateur/gestionnaire de chaque site RAMSAR et l'étendue de ses missions ; de même seront présentés les critères de désignation des futurs sites RAMSAR.

L'ambition de cette rencontre est double :

- mettre en réseau les sites RAMSAR France.
- contribuer à la stratégie nationale et internationale en faveur de la protection des zones humides

Il s'agit également de répondre aux questions suivantes :

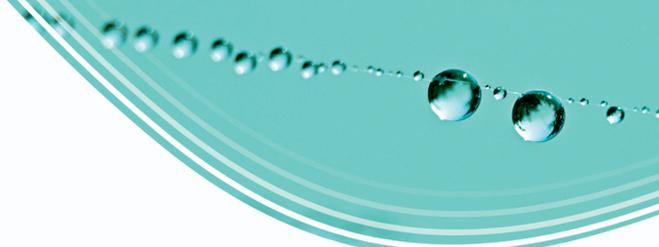
- Quelle est la vocation d'un site Ramsar ?
- Quelles en sont les gestionnaires, les animateurs ?
- Quelle promotion peut-il en être fait localement ?

Pourquoi avoir choisi Evian ?

- La ville d'Evian est à proximité immédiate de deux sites RAMSAR : Les rives du lac Léman et les zones humides de l'impluvium d'Evian (site de gavot).
- La société Evian est une filiale de Danone dont la fondation finance aux côtés de la convention de RAMSAR et de l'UICN un programme mondial de réhabilitation des mangroves, zones humides tropicales littorales.

Comité d'organisation :

Christian BARTHOD, Emmanuel THIRY, Gilles VAN PETEGHEM (MEEDDM), Jean-Pierre THIBAUT (DIREN Aquitaine), Héliane HAMPARTZOOMIAN (Min. agriculture), Naïk FAUCON, Yves VERILHAC (ATEN), Camille BARNETCHE (ONEMA), Geneviève BARNAUD (MNHN), Eric PARENT (Agence RM&C), Patrick BAZIN (C.littoral), Jean JALBERT (Tour du Valat), Christophe LEFEBVRE (AAMP), Patrick TRIPLET (GEST Ramsar), Jocelyne STEVANI (Evian/Danone) et Michel METAIS (LPO)



Ramsar :

un outil de valorisation des zones humides

PROGRAMME PROVISOIRE

Mercredi 7 octobre 2009

14h00 Ouverture par : Allain BOUGRAIN DUBOURG, *président de la LPO*
Bernard GIRAUD, *directeur du développement durable de Danone*
Odile GAUTIER, *directrice de la direction Eau et Biodiversité*
Michel DANTIN, *président de l'agence de l'Eau RM&C*
Aneda TIEGA, *secrétaire général de la convention Ramsar*

Thème : vers une stratégie Ramsar en France

Animateur : Michel METAIS, directeur général de la LPO

14h30 Résolutions de la conférence mondiale (COP 10) de Changwon (octobre 2008) applicables aux sites Ramsar.

Par Alexis DUFOUR secrétariat de la convention Ramsar

15h00 Conclusions de la rencontre des gestionnaires Ramsar d'avril 2008 : quelles sont les attentes des sites désignés Ramsar ?

Par Patrick TRIPLET, réserve naturelle de la baie de Somme et correspondant du groupe national du GEST - Ramsar

15h30 Présentation des conclusions du programme LIFE Ramsar.

Par Gérard MOULINIER et Jean-Yves PESEUX, Fédération des Parcs Naturels de France

16h00 Pause

16h30 Présentation du suivi scientifique mené sur les sites français Ramsar.

Par Geneviève BARNAUD, Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris

17h00 Présentation du fonctionnement de la convention Ramsar en France et de la circulaire relative à la mise en œuvre de la convention Ramsar sur les zones humides en France.

Par Emmanuel THIRY, chargé de mission zones humides au MEEDDM

17h45 Que font nos voisins ? Le cas de la Suisse.

Par Tobias SALATHÉ, Ramsar Europe

Jeudi 8 octobre 2009

Thème : la gestion d'un site Ramsar en France

Animateur : Gilles VAN PETEGHEM, DEB/MEEDDM

8h30 Quel est le mode de désignation du coordinateur du site Ramsar à partir des cas :

- du plateau de Gavot

Par Cathy LE HEC, Danone Eaux France de la baie de Somme

- de la baie de Somme

Par Patrick TRIPLET, réserve naturelle Baie de Somme

9h30 Quel peut être le cahier des charges du programme d'actions d'un site Ramsar ? Cas de la Camargue.

par Jean JALBERT, Tour du Valat

Animateur : Gilles VAN PETEGHEM ou Emmanuel THIRY, DEB/MEEDDM

10h30 Quelle est la procédure de désignation de nouveaux sites Ramsar ? Cas d'un site d'Aquitaine.

Par Jean-Pierre THIBAUT, DIREN Aquitaine

Animateur : Gilles VAN PETEGHEM ou Emmanuel THIRY, DEB/MEEDDM

11h30 Conclusion du séminaire.

Par Chantal JOUANNO, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

12h30 - 13h30 Buffet à l'hôtel

14h00 - 17h00 Visite alternée du site Ramsar du plateau de Gavot et de l'usine Evian.

